



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 19 mai 2017

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, LEVY, MM. BOURGEOIS, BRUNEAU, GUERINET, PICARD, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, M. GAUDET, Conseiller départemental du Loiret, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : Mme FAUTRAT, MM. BOUVARD, CITRON, MAMEAUX.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme NOURY, Conseil régional, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 avril 2017
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Natura 2000 : affermissement de la tranche conditionnelle (deuxième année d'animation 2017-2018)
- SCoT : Débat sur la clé de répartition de l'armature territoriale (3 scénarii pour l'accueil de population)
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue aux élus et excuse Mme la Sous-préfète et le Secrétaire général, absents compte tenu de leur devoir de réserve.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

M. BOUVARD donne pouvoir à M. GUERINET

M. MAMEAUX donne pouvoir à M. BRUNEAU

Mme FAUTRAT donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 avril 2017

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du 21 avril, l'examen des dossiers de demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, le point d'avancement de la démarche Contrat de ruralité, le contrat d'animation 2017-2018 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la mise en œuvre du SAGE de la Nappe de Beauce et la création d'un groupement de commandes pour le suivi renforcé de la qualité des eaux potables sur les forages prioritaires dans le cadre du Contrat Global d'Actions Essonne amont.

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

SCoT : débat sur la clé de répartition de l'armature territoriale

Mme BEVIERE cède la parole à Olivier FLORINE, Chef de projet Développement Durable et SCoT pour qu'il présente le projet d'accueil de population dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

D'une manière générale, il est proposé de mettre au cœur du projet de SCoT le renforcement de la qualité de l'accueil et de l'attractivité du Pays (attractivité économique, résidentielle, territoriale et touristique).

1^{er} point : l'armature territoriale et la « clé de répartition ».

L'armature, telle que validée dans le SCoT actuel, comprend un pôle urbain central, qui se compose des communes de Pithiviers, Pithiviers-le-Vieil et de Dadonville. Les communes d'Escrennes et d'Ascoux, en raison de la présence de zones d'activités importantes desservies par l'A19, viendront à terme compléter les fonctions urbaines de ce pôle.

La nouvelle proposition cartographique s'appuie sur les réunions de concertation, à savoir l'atelier PADD « Armature et Habitat » du 3 mai dernier et celle organisée préalablement au Bureau avec les représentants des 5 communes concernées par ce pôle urbain central. Il y est proposé :

- de faire de Pithiviers et des parties agglomérées de Dadonville, Bondaroy et Pithiviers le Vieil une catégorie à part entière
- de faire de Dadonville et Pithiviers-le-Vieil des communes périurbaines
- d'ajouter Ascoux et Escrennes à cette catégorie des communes périurbaines.

Dans le cadre du SCoT révisé, les objectifs sont de rééquilibrer l'accueil de population (la clé de répartition) entre les communes rurales, les pôles structurants, le pôle urbain/ville centre pour renforcer les pôles structurants et la ville centre. Il a été décidé, en accord avec les maires des communes concernées, qu'Escrennes et Ascoux rejoignent le pôle urbain. Il est également proposé que Pithiviers et les quatre communes voisines constituent un tout.

M. TARTINVILLE fait remarquer que le SCoT est chargé de définir une croissance par type de commune, ce qui peut poser problème pour déterminer les besoins en logements et en foncier, avec une catégorie qui regrouperait des réalités très contrastées.

Point 2 : le scénario démographique.

Les données démographiques INSEE 2008-2013 montrent le fort développement du Pithiverais par rapport à ses voisins ; le taux de croissance du Pithiverais est de 0,79%/an, alors qu'il est de 0,27% à Orléans, 0,52% dans le Montargois, de 0,68% sur les territoires autour d'Orléans.

Les prévisions du SCoT actuel (+0,9%/an) tendent à surestimer les besoins en logements et en foncier, et s'inscrivent à rebours de tendances baissières constatées sur les territoires voisins et dans les prévisions de l'INSEE. A horizon 2030, l'Institut prévoit en effet sur le territoire du Pays une croissance allant de 0,54%/an à 0,72%/an dans le scénario le plus optimiste.

Au regard des points 1 et 2, deux hypothèses sont analysées :

- La première qui prévoit une clé de répartition « communes rurales » 40% / « pôles structurants » 35% / « ville-centre » 25%, avec deux variantes qui reprennent la projection basse de l'INSEE, soit au taux de croissance de 0,54% et la seconde qui reprend le scénario haut de 0,72%/an.
- La seconde prévoit une clé de répartition « communes rurales » 35% / « pôles structurants » 35% / « ville-centre » 30%, avec les deux mêmes variantes à 0,54 et 0,72%.

Olivier FLORINE précise qu'il s'agit de moyennes et d'objectifs à ne pas dépasser plutôt que de seuils à atteindre excepté pour Pithiviers et les pôles structurants (dans la proposition initiale).

Les choix de développement induisent une consommation foncière différente, et des choix constructifs variés (R+1, stationnement mutualisé, etc.).

Les deux réponses qui peuvent être apportées pour répondre aux besoins en logements sont les suivantes :

- dans le tissu urbain : réinvestissement des dents creuses, des résidences secondaires, du parc vacant, divisions de logements, démolitions-reconstructions de logements.
- en extension : construction de logements neufs.

Olivier FLORINE indique qu'il n'y a pas de consommation foncière importante sur le Pays. Le SCoT est plutôt vertueux, ce qui traduit une responsabilité des élus locaux, conscients des enjeux et des besoins en foncier agricole.

Les élus font le choix d'opter pour le scénario de croissance de 0,72%, avec la clé de répartition suivante : communes rurales 40%/pôles structurants 35%/ville-centre 25%.

Au niveau du calendrier, une première version de PADD sera remise avant l'été, sur la base des échanges qui se sont tenus en ateliers et au Bureau du Pays. Les Personnes Publiques Associées (DDT, Chambre d'Agriculture, CCI...) seront rencontrées dans le courant de l'été pour s'assurer de la bonne marche du projet. Le PADD sera enfin débattu à la rentrée de septembre en Comité Syndical.

Mme BEVIERE indique que trois dossiers CRST sont étudiés.

- Acquisition d'un néo-déchaumeur pour la destruction des couverts végétaux, CUMA des 1 000 Arpents.

M. GAUDET, Président de la CUMA, explique le fonctionnement de ce type de matériel.

La CUMA des 1 000 Arpents envisage d'investir dans un néo-déchaumeur de grande largeur. 7 adhérents céréaliers se sont engagés dans le projet, répondant ainsi à une problématique importante de la CUMA.

Le changement de pratiques agricoles est un élément moteur dans ce groupe d'exploitants qui désirent une agriculture plus responsable. La réduction des produits phyto-pharmaceutiques est pour eux un objectif aussi bien financier qu'environnemental. C'est pourquoi l'utilisation de techniques alternatives telles que le déchaumage est une solution peu coûteuse, efficace, polyvalente au niveau du matériel. La CUMA utilise déjà un déchaumeur, mais au vu des motivations induites par ces changements de pratiques et une augmentation du nombre de surface par adhérent, il était indispensable pour ces agriculteurs d'investir dans un second matériel sachant que le premier est saturé. L'investissement dans un matériel de grande envergure permet de réaliser les travaux dans un temps limité, tout en garantissant un travail de qualité qui répond aux attentes des adhérents.

Cet outil de dernière génération offre de nouvelles possibilités de déchaumage et une qualité de travail accrue. Avec une largeur de 5 mètres, l'outil permet des chantiers dans diverses situations, avec des parcelles plus ou moins accessibles. Ce choix d'investir dans un matériel de plus grande envergure est justifié par une augmentation de la surface de travail, passant de 800 à 1 300 hectares pour deux matériels.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 34 500 € HT.

La subvention régionale demandée est de 12 000 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Acquisition d'une arracheuse à oignons, CUMA des Sarmates.

La CUMA des Sarmates est composée de 26 adhérents céréaliers, dont 8 ont décidé de développer des productions locales et d'être autonomes sur l'ensemble de la production d'oignons. Ils font le choix d'investir dans une arracheuse qui leur permettra d'effectuer cette tâche par eux-mêmes, ce qui les rend moins dépendants du groupe de production et diminue les coûts.

Cet investissement conséquent ne pourrait être possible si les adhérents ne s'étaient pas regroupés au sein de la CUMA. Fort de leur organisation, il leur sera plus facile d'échanger les informations et de planifier les arrachages. De plus, disposant de leur propre matériel, cela aura pour effet d'augmenter la production et d'augmenter les surfaces, ce qui permet de répondre à la forte demande.

L'arracheuse AMAC VSS VRU est un matériel trainé, qui est attelé derrière le tracteur. La machine se plante dans le sol et soulève les oignons par le dessous. Entraîné par la prise de force, un système de tapis à barreaux amène et nettoie les oignons avant de les reposer sur le sol sous forme d'andains. C'est une machine de mécanique simple, robuste et légère.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 16 310 € HT.

La subvention régionale demandée est de 5 700 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

M. BRUNEAU indique que le démarrage des travaux de la nouvelle usine de Beauce Champagne Oignons (BCO) est prévu dans une quinzaine de jours.

Mme BEVIERE confirme le caractère innovant de cet équipement, tout comme pourra l'être le méthaniseur en cours de construction dans la zone Saint-Eutrope.

Mme BEVIERE donne le solde de cette mesure n°7, soit 47 100 €.

- Création d'une liaison douce Chemin de la Messe, Commune de Puiseaux.

Cette nouvelle voie douce est créée pour permettre aux habitants des quartiers sud et ouest de Puiseaux d'avoir accès aux complexes sportifs et scolaires sans emprunter les voies de circulations ordinaires.

La voie part du lotissement Chemin de la Messe et aboutira à quelques mètres de la piscine, de la salle des fêtes, du centre d'accueil périscolaire et du collège. La voiture est interdite devant ces établissements.

Les élèves, sportifs, les promeneurs pourront emprunter cette voie cyclable en toute sécurité. La voie sera éclairée par des réverbères à LED.

La voie douce couvrira une distance de 160 mètres environ. Elle devrait être fréquentée par 300 à 500 personnes/jour.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 21 957 € HT.

La subvention régionale demandée est de 8 700 €, soit 40% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Natura 2000 – notification de la tranche conditionnelle 2017-2018 (année 2) pour l’animation du site de la « Vallée de l’Essonne et vallons voisins » et demande de subvention auprès de la DREAL

Mme BEVIERE cède la parole à M. GUERINET, Président du Comité de pilotage Natura 2000. En préambule, il revient sur la réunion qui s’est tenue à la DREAL pour faire le bilan de la dernière année d’animation. De nouveaux contrats vont pouvoir être signés, les financements le permettant à nouveau.

Des moutons vont être installés sur les parcelles de la Neuville/Essonne, dans le cadre du projet de pâturage à l’échelle du Pays. A terme, il est envisagé un cheptel de 300 bêtes. D’autres zones test se dérouleront au Moulin de la Porte à Estouy et à Briarres/Essonne.

L’enjeu du pâturage est autant d’entretenir les parcelles concernées que de conforter l’intérêt biodiversité de cette démarche. Un suivi botanique sera réalisé en année 1.

Le prochain Comité de pilotage aura lieu le 4 juillet.

En parallèle, une dizaine de brebis sont installées à Autruy/Juine, sur les parcelles de l’EARL de la Porte, pour entretenir les trois coteaux Natura 2000.

M. GUERINET rappelle l’écoute très attentive de la DREAL sur le projet de territoire.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Affaires diverses

- Schéma de développement économique et d’accueil des entreprises.

Mme BEVIERE rappelle les conclusions de l’étude du Bureau SYNOPTER, qui préconise la structuration de l’animation économique à l’échelle du Pays. La Présidente rappelle que le Comité de pilotage élargi avait, en décembre 2016, validé le contenu de l’étude et ses préconisations.

La prochaine étape consiste en l’écriture de la coopération ou de l’entente économique. Un nouvel accompagnement s’avère nécessaire pour préciser les modalités, les financements, et la répartition des tâches. Le Pays a demandé un devis à SYNOPTER dans ce sens.

Mme BEVIERE indique qu’elle prendra des contacts avec les 3 Présidents des Communautés de communes. Cette nouvelle « étude » sera mise à l’ordre du jour du prochain Bureau.

- Départ du Bellegardois et transformation du Pays en PETR.

Mme BEVIERE indique que les communes du Bellegardois, aujourd’hui rattachées à la CC Canaux et Forêt en Gâtinais, ne font plus parties du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais depuis le 9 mai dernier, un arrêté du Préfet a été pris dans ce sens. Un second arrêté, en date du 10 mai 2017, transforme le Pays en Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR).

- Dates de réunions.

Mme BEVIERE indique que le prochain Comité syndical se réunira le 7 juillet. Un Bureau le précèdera.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Mme BEVIERE indique que le Pays a été contacté par la CC du Pithiverais Gâtinais pour porter un PCAET. Au vu de sa population, cet EPCI est obligé de réaliser un PCAET, tout comme la CC du Pithiverais. Il est proposé de transférer la compétence PCAET au PETR, sur le même principe que le SCoT.

Il est envisagé de mettre ce point à l’ordre du jour du prochain Comité syndical et en amont, d’organiser une présentation par la DREAL et la DDT.

Mme BEVIERE rappelle que la loi oblige les EPCI à voter leur PCAET avant le 31 décembre 2018.

- TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Mme BEVIERE propose de faire un courrier au nouveau Ministre de l’Environnement pour transformer les CEE (Certificats d’Economie d’Energie) en subventions, pour les 10 projets isolation de bâtiments publics recensés.

- LEADER.

Mme BEVIERE indique que l’arrivée d’Amandine PLAIRE au poste d’animatrice LEADER est prévue pour le lundi 12 juin.

- Ateliers SCoT.

Mme BEVIERE rappelle la tenue des ateliers SCoT le 22 mai à Engenville, toute la journée, le 23 mai à Boynes, le matin.

- Contrat de ruralité.

Mme BEVIERE commente le document synthèse des projets retenus par le Comité de pilotage, réuni le 24 avril en Sous-préfecture.

Une interrogation porte sur le projet d'isolation du bâtiment pour le périscolaire à Outarville, qui n'est pas dans la liste. Le Pays se rapprochera des services de la Sous-préfecture pour faire le point.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h35.

Monique BEVIERE, Présidente